Commune d'Angevillers

☎ 03.82.59.49.00 / **email** : contact@angevillers.fr / site : www.angevillers.fr

PROCES-VERBAL DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE ORDINAIRE DU 5 MAI 2025

Conseillers municipaux :	
Elus :	**15**
En fonction :	**14**
Présents :	**09**

Sous la présidence de Jean-Marie COLIN

Membres présents :
Sébastien RESPAUT, Christophe BAREL, Zeneddin ZERARGA, Albert HOFFMANN, Delphine BEREND, Emilie PLOUZEAU, David-Henri RONDET-COHEN, Jean-Baptiste KAISER.

Membres absents excusés :
Marie PAWELSKI, Bénédicte MELOT, Sandrine VERDIN-POL, Christine JARNIAC

Membres absents :
Vincent FLEURANT

Procurations :
Marie PAWELSKI à Jean-Marie COLIN
Bénédicte MELOT à Zeneddin ZERARGA
Sandrine VERDIN-POL à Jean-Baptiste KAISER
Christine JARNIAC à David-Henri RONDET-COHEN

Convocation adressée à chaque membre du Conseil Municipal le 30 avril 2025, à l'effet de se réunir en séance ordinaire, en mairie d'ANGEVILLERS, le 5 mai 2025, à 20h30, pour y délibérer sur l'ordre du jour suivant :

1. Adoption du procès-verbal de la séance précédente
2. Demande de subvention à la Région Grand Est pour le projet de rénovation des vestiaires
3. Demande de subvention à la Région Grand Est pour le projet de végétalisation du cimetière
4. Adoption du règlement de l'Accueil Enfance et Jeunesse pour l'année scolaire 2025-2026
5. Approbation du rapport n°25 de la Commission Locale d'Evaluation de Transfert des Charges de la Communauté d'Agglomération Portes de France - Thionville
6. Fixation du nombre et de la répartition des sièges du Conseil Communautaire de Thionville Fensch Agglomération
7. Adhésion à la convention constitutive de groupement de commandes de la Communauté d'Agglomération du Val de Fensch pour la mutualisation des solutions logicielles de gestion des autorisations d'urbanisme et applications métiers liées au système d'information géographique

Communications

1. Adoption du procès-verbal de la séance précédente

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, adopte le procès-verbal de la séance du 24 mars 2025 dont l'ordre du jour était le suivant :

1. Adoption du procès-verbal de la séance précédente
2. Affectation du résultat de fonctionnement 2024
3. Fixation des taux d'imposition des taxes locales
4. Fongibilité des crédits en M57
5. Adoption du budget primitif 2025
6. Inscription des chemins ruraux et sentiers pédestres au Plan Départemental des Itinéraires de Promenade et de Randonnée

7. Police pluri-communale : Convention de coordination avec les forces de sécurité de l'Etat
8. Police pluri-communale : Protocole de mise en œuvre de la transaction municipale en matière d'abandon de déchets et d'épaves
9. Ressources humaines : Création d'un poste saisonnier

Communications

2. Rénovation des vestiaires du stade de football – Demande de subvention à la Région Grand Est

Le Conseil Municipal, lors de sa séance du 24 septembre 2024, a décidé d'engager une rénovation complète de la façade et des abords des vestiaires. Il est proposé d'ajouter une remise en état de la toiture du bâtiment. Ces travaux visent à améliorer l'image et l'accueil de l'équipement, à le rendre conforme aux normes d'accessibilité et à prolonger sa durée de vie.

Travaux prévus

- Toiture : Nettoyage, rustines, remplacement du polycarbonate (10 792.00 €HT - Couvreurs de France)
- Façade : Nettoyage, traitement, reprise des fissures, enduit, couvertines (45 412.79 € HT - Giaroli)
- Abords : Désherbage, réfection des dalles, adaptation PMR (11 595 € HT - BCF Construction)

Montant total des travaux : 67 799.79 € HT.

Plan de financement

DETR	33.63 %	22 803.00 € - subvention notifiée
Région Grand Est	29.50 %	20 000.00 € - subvention sollicitée
Fonds propres	36.87 %	24 996.79 €
Total	100.00 %	67 799.79 €

Calendrier prévisionnel : 2025

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, sollicite une subvention auprès de la Région Grand Est au titre du soutien aux infrastructures sportives en milieu rural pour financer ce projet.

3. Projet de végétalisation du cimetière – Demande de subvention à la Région Grand Est

Le Conseil Municipal a validé, le 30 mai 2023, une étude de végétalisation du cimetière, engagée en 2024 avec Fredon pour un montant de 7 775 € HT, financée à 50 % par l'Agence de l'eau Rhin-Meuse et 30 % par la Région Grand Est. L'étude comprend : étude préalable, maîtrise d'œuvre, accompagnement à la communication.

Elle a permis de définir un projet chiffré à 39 144,39 € HT, incluant notamment :

- Enherbement des allées et intertombes
- Aménagements paysagers (entrées, massifs floraux, mur végétalisé)
- Gestion différenciée des espaces
- Mobilier, pergola (2 241,58 € HT) et cuves de récupération d'eau (1 033,81 € HT)

Objectifs : amélioration du cadre de vie, soutien à la biodiversité, gestion gestion durable de l'eau, gestion efficient des espaces verts, valorisation du patrimoine.

Financement prévisionnel :

- Autofinancement : 21 209,89 € (54,18 %)
- Agence de l'Eau Rhin-Meuse : 2 132,50 € (5,45 %) – subvention notifiée
- Région Grand Est : 15 802,00 € (40,37 %) – subvention sollicitée

Total : 39 144,39 € HT

Le Conseil Municipal, à l'unanimité,

- Approuve le projet et son plan de financement
- Inscrit les crédits au budget primitif 2025
- Sollicite une subvention régionale au taux maximum
- Autorise Monsieur le Maire à engager les démarches nécessaires

4. Adoption du règlement de l'Accueil Enfance et Jeunesse pour l'année scolaire 2025-2026

Lors de sa séance du 28 avril 2025, la Commission des affaires scolaires a examiné la version mise à jour du règlement intérieur de l'Accueil Enfance et Jeunesse pour l'année scolaire 2025-2026. Elle propose au Conseil municipal de se prononcer sur l'accueil à midi des enfants participant à un stage de remise à niveau à l'école élémentaire pendant les centres aérés.

Après en avoir délibéré,

Le Conseil Municipal, par 5 voix pour, 2 voix contre et 6 abstentions, décide d'adopter le règlement de l'AEJ 2025-2026 en incluant l'accueil à midi des enfants participants à un stage de remise à niveau à l'école élémentaire pendant les vacances scolaires.

Les tarifs applicables pour l'accueil de ces enfants sur le temps « midi + après-midi » sont ceux en vigueur pour l'accueil « matin + midi ». L'accueil de ces enfants ne sera pas assuré lors des sorties du matin ou de la journée.

5. Approbation du rapport n°25 de la Commission Locale d'Evaluation des Transferts de Charges de la Communauté d'Agglomération Portes de France – Thionville

Le Conseil Communautaire a approuvé le 12 décembre 2024 le transfert du soutien à l'Association Thionvilloise de Gymnastique Rythmique et Sportive (ATGRS) à la CAPFT à compter du 1er janvier 2025.

La CLETC, réunie le 3 mars 2025, a évalué ce transfert à 52 000 €, correspondant à la part versée par la Ville de Thionville. La CAPFT versera désormais une subvention annuelle de 65 000 €, incluant également les 13 000 € qu'elle versait déjà. Ce transfert entraînera une réduction de l'Attribution de Compensation 2025.

Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité le rapport n°25 de la CLETC.

6. Fixation du nombre et de la répartition des sièges du Conseil Communautaire de Thionville Fensch Agglomération dans le cadre d'un accord local

Dans le cadre de la création au 1er janvier 2026 de la Communauté d'Agglomération Thionville Fensch Agglomération (fusion des CA Portes de France Thionville et du Val de Fensch), les communes peuvent opter pour un **accord local** de répartition des sièges (articles L.5211-6-1 et suivants du CGCT).

Un accord local prévoit 79 sièges répartis entre les 23 communes membres. À défaut d'accord d'ici le 31 août 2025, la répartition légale s'appliquera, fixant le Conseil à 64 sièges.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- rejette l'accord local (3 voix pour l'accord local, 9 contre, 1 abstention),
- opte pour la procédure légale de droit commun fixant à 64 le nombre de sièges,
- autorise Monsieur le Maire à engager les démarches nécessaires.

7. Adhésion à la convention constitutive de groupement de commandes de la CAVF pour la mutualisation des solutions logicielles de gestion des autorisations d'urbanisme et applications métiers liées au système d'information géographique (sig)

Dans le cadre de la fusion des communautés d'agglomération prévue au 1er janvier 2026, la CAVF propose un groupement de commandes pour mutualiser les solutions logicielles de gestion des autorisations d'urbanisme et des applications métiers liées au système d'information géographique (SIG).
Objectifs :

- Harmoniser les outils des deux territoires,
- Optimiser les coûts,
- Préparer la mise en place d'un service instructeur commun.

Le coût estimé pour la commune est de 460 € HT/an.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, autorise l'adhésion de la commune d'Angevillers à ce groupement coordonné par la CAVF.

Communications

- **Siège de la future Communauté d'Agglomération Thionville Fensch Agglomération**

Albert HOFFMANN souhaite connaître l'emplacement du siège de la future Communauté d'Agglomération Thionville Fensch Agglomération. Jean-Marie COLIN lui confirme que celui-ci sera établi à YUTZ.

- **Date prochaine réunion du Conseil Municipal**

La prochaine réunion du Conseil Municipal est fixée au 16 juin 2025.

Commune d'Angevillers

☎ 03.82.59.49.00 / **email** : contact@angevillers.fr / site : www.angevillers.fr

Liste des membres

Membres	***Présent / Absent***	***Signature***
Jean-Marie COLIN	présent	
Marie PAWELSKI	absente représentée	
Sébastien RESPAUT	présent	
Bénédicte MELOT	absente représentée	
Christophe BAREL	présent	
Zeneddin ZERARGA	présent	
Sandrine VERDIN-POL	absente représentée	
Albert HOFFMANN	présent	
Delphine BEREND	présente	
Christine JARNIAC	absente représentée	
Vincent FLEURANT	absent	
Emilie PLOUZEAU	présente	
David-Henri RONDET-COHEN	présent	
Jean-Baptiste KAISER	présent	

Séance levée à 22h35
Angevillers, le 12 maï 2025
Jean-Marie COLIN
Maire

MAIRIE ANGEVILLERS MOSELLE